

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



LEWB

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

REGLEMENTS SPECIAUX **ENDURANCE**

Édition 2018

Print 4/04/2018



SOMMAIRE

Sommaire	1
Règlement Spécial « Championnat & Critérium »	2
Règlement Spécial « Coupe »	3
Conditions de participation	3
Classement	3
Prix	3

REGLEMENT SPECIAL

« CHAMPIONNAT & CRITERIUM »

1) La LEWB organise ses Championnats pour la discipline « endurance », en conformité avec l'article 214 de son Règlement Général, pour les catégories d'âge distinctes :

- ❖ Séniors ;
- ❖ Juniors / Jeunes Cavaliers.

2) Ils se disputent dans le cadre d'un des concours nationaux d'endurance sous l'égide de la LEWB, sur l'épreuve de 80km ; leur organisation est attribuée par l'Assemblée Générale de la Ligue, sur proposition de sa commission endurance.

Pour la saison 2018, les championnats L.E.W.B. ont été attribués aux Ecuries de Radru, à 6767 Lamorteau, et se disputeront le dimanche 26 août.

3) Ils sont ouverts uniquement aux athlètes détenteurs d'une licence E04 ou E06 délivrée via la LEWB, et montant un cheval immatriculé, l'un et l'autre dûment qualifiés pour cette distance.

4) Pour chacune des catégories, le Championnat n'est organisé que si trois participants au moins sont valablement inscrits à la date de clôture des engagements. Si moins de trois participants sont inscrits dans une des catégories, les catégories « Juniors/Jeunes Cavaliers » et « Séniors » seront réunies et le Championnat sera alors unique, sans distinction d'âge.

5) Le cercle organisateur doit prévoir un podium pour la cérémonie protocolaire ; celle-ci doit se faire de manière solennelle.

La LEWB dote les Championnats de coupes, médailles et flots ; ceux-ci sont remis aux lauréats par le Président de la Ligue ou un membre du Conseil d'Administration, selon le protocole imposé par celui-ci.

6) Parallèlement au championnat disputé sur l'épreuve de 80km, est organisé, sur l'épreuve de 60km du même concours, le Critérium LEWB, réservé aux athlètes (sans distinction d'âge), détenteurs d'une licence E02 délivrée par la LEWB, montant un cheval immatriculé, l'un et l'autre dûment qualifiés pour cette distance.

Comme pour les Championnats, le Critérium LEWB n'est organisé que si trois participants au moins sont valablement inscrits à la date de clôture des inscriptions.



LEWB

REGLEMENT SPECIAL « COUPE »

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer en ligne de compte pour la Coupe LEWB Endurance, les cavaliers doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée par l'une des ligues de la FRBSE (VLP/LEWB) ;
- ❖ Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 3 concours CEN organisés sous l'égide de la LEWB, sur les distances de 40 ou 60 km.

Pour la saison 2018, les concours entrant en ligne de compte sont (sous réserve de modifications) : Villers-Poterie (08/04), Spa, (22/04), Mont-le-Soie (06/05), Etalle (20/05), Bullange (01/07), Eghezée (15/07), Basse-Bodeux (05/08), Lamorteau (26/08) et Rendeux (09/09).

CLASSEMENT

Les trois meilleurs résultats de chaque combinaison sont comptabilisés pour le classement final.

Pour chacune des épreuves 40 et 60 km, un maximum de 10 points peut être attribué ; le vainqueur reçoit 10 points, le 2^{ème} 9 points, le 3^{ème} 8 points, etc. ..., jusqu'à la 10^{ème} combinaison qui reçoit 1 point.

Au cas où deux ou plusieurs combinaisons totaliseraient le même nombre de points au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2^{èmes} places, de 3^{èmes} places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la LEWB, qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la LEWB.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la LEWB, à l'attention de Madame Florence Hennuy, rue de la Pichelotte, 11, 5340 Gesves (Télécopie : 083 / 21 82 61; florence.hennuy@lewb.be).

PRIX

Les trois premières combinaisons seront récompensées par des prix en espèces.

Le vainqueur reçoit 200 €, le 2^{ème} reçoit 100 €, et le 3^{ème} reçoit 50 €.

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.